



COMPTE-RENDU

CSA du 15 juillet 2024

Le 15 juillet 2024, notre organisation syndicale (OS) a pris part au Comité Social d'Administration (CSA). Au cours de cette réunion, plusieurs points à l'ordre du jour ont été discutés et votre OS majoritaire a posé de nombreuses questions diverses.

SUJETS À L'ORDRE DU JOUR :

I - Approbation du procès-verbal (PV) du CSA du 19 décembre 2023.

Le PV est validé à l'unanimité.

II - Validation de la modification de la charte des temps : agents de la Structure d'Accompagnement vers la Sortie (SAS), gradé de journée SAS, Vestiaire.

La Charte de temps pour le vestiaire est validé à l'unanimité.

La Charte des temps pour les agents SAS est validée à l'unanimité.

Avant la validation, **FO Justice** a signalé à la direction que le nombre de rondes ne correspondait pas au projet initial de 4, tout comme le temps de faction qui devait être de 3 heures au lieu de 2 heures. Suite à ces remarques, des ajustements ont été effectués pour respecter le projet initial (quatre rondes et faction de 3 heures), une information qui a également été relayée par une autre OS.

La Charte des temps des Brigadiers-chefs de journées SAS n'est pas validée en raison d'une documentation incomplète.

III - Validation du projet de la nouvelle organisation de service.

Suite à la lecture de la déclaration liminaire de **FO Justice**, la direction a souhaité « préciser » que le projet initial ne provenait pas de notre OS, mais qu'il s'agissait d'un projet commun.

FO Justice RÉFUTE ces affirmations. Nos représentants syndicaux se sont rendus sur le terrain pour recueillir les idées des agents, que nous avons ensuite transmises par écrit. Ce n'est qu'après cette proposition du 19 décembre 2023 que nous avons commencé le travail sur le planning en question.

Ce projet, bien que discuté depuis longtemps, n'avait jamais été réintroduit auprès des agents, même lors d'un CSA.

En MARS 2022, ce projet avait également été porté par FO Justice via l'ancien secrétaire local, mais il avait été mis de côté en raison du nombre d'abstentions et du manque d'intérêt manifesté.

Depuis le début, et avant même sa proposition au CSA du 19 décembre 2023 (comme l'illustrent la question diverse de cette date et la réponse de la direction inscrite dans le PV de la séance), **FO Justice** a régulièrement consulté les agents pour permettre à chacun d'exprimer son avis librement.



17- En vue de la politique dactuelle de Qualité de Vie au Travail (QVT) au sein des administrations, et plus particulièrement de l'Administration Pénitentiaire, **FO Justice** national travaille pour la suppression des matin-nuits en établissement.

Alors qu'aujourd'hui, toutes les ouvertures d'établissement, de quartier ou de structure s'effectuent avec un planning en nuit sèche, **FO Justice** demande à l'administration de travailler sur la mise en place d'un planning

en petite et grande semaine en 12h15 et nuit sèche, comprenant une équipe qui resterait en service posté matin/nuit afin de ne pas chambouler l'organisation de vie de certains agents.

De plus **FO Justice** demande qu'un sondage au niveau des agents d'équipe soit effectué afin de répondre aux attentes de nos agents.

17 FO : Concernant la qualité de vie au travail la suppression des matin/nuit a été évoquée. La DRH indique qu'il est prévu de travailler sur le service de l'établissement par la mise en place de groupes de travail afin de réfléchir à de nouveaux cycles horaires qui pourraient être validés lors d'un prochain CSA en juin ou juillet 2024.

CSA – Mardi 19 décembre 2023

5/7

Cependant, pour garantir le bon déroulement du projet lié à la mise en place d'une nouvelle organisation de service, un calendrier de réflexions structuré en plusieurs points a été élaboré.

Ce calendrier a été demandé par **FO Justice** lors du groupe de travail du 8 juillet 2024 et lors de la déclaration liminaire de ce CSA :

1. Élaboration d'un projet de services prévisionnel pluriannuel.
2. Établir un schéma organisationnel avec les relèves et les pauses déjeuners.
3. Présentation d'un projet aux OS afin qu'il soit toujours en accord avec l'idée de départ.
4. Réunion d'information destinée aux agents avec les OS représentatives et la direction.
5. Nouveau vote afin d'évaluer si les avis ont changé concernant la volonté de rester ou non sur le cycle de travail actuel.
6. Faire valider le planning par le DIOS pour confirmer sa fiabilité.
7. Faire voter les agents sur le planning avec une présentation complète.

Pour garantir la viabilité de ce projet, **FO JUSTICE DEMANDE** l'adhésion d'au moins 70% des agents concernés, car une approbation de la moitié des agents (50%) ne refléterait pas pleinement leur volonté. Suite à des discussions, la direction propose qu'un taux d'abstention maximal de 30% soit accepté pour valider le projet, et qu'au moins 50% des votants approuvent le projet (soit 65% de l'ensemble des agents consultées).

8. Présentation du nouveau service en CSA en vue de son approbation.
9. Soumettre le service approuvé au CSA Interrégional.

IV – Information concernant les Améliorations des Conditions de Travail (ACT) :

La direction nous a informés sur les derniers ACT. À ce jour, seuls deux éléments n'ont pas encore été commandés : les chaises pour le patio de la SAS et une tablette pour le vestiaire.

Bien que la cuisine ait été livrée, son installation est en attente en raison du devis considérable qui a été soumis pour cette opération.



QUESTIONS DIVERSES FO JUSTICE

Question 1 :

Le bureau de l'agent de l'UCSA de la SAS est situé entre deux toilettes et est conçu de manière amovible. La surveillante en charge de ce poste doit constamment le refermer lors de ses déplacements. De plus, ce bureau ne comporte aucune fenêtre et est éclairé par des néons qu'elle doit laisser éteints en permanence en raison de leur effet néfaste sur sa santé. Serait-il envisageable de dédier le bureau numéro 1, actuellement utilisé comme espace de stockage, à la surveillante UCSA ?

La direction nous a informés que tous les bureaux actuellement inoccupés seront rénovés et qu'à terme, aucun ne sera disponible. Pour l'instant, il semble impossible de trouver une solution immédiate. Cependant, la direction reconnaît la problématique et est consciente de la situation.

Question 2 :

Un devis a été établi par l'officier du Quartier de Semi-Liberté (QSL) pour l'installation de serrures magnétiques dans certaines cellules. Cette demande a été présentée par notre organisation syndicale lors du dernier CSA. Une réponse a-t-elle été apportée par la Direction Interrégionale ?

En réponse à la suggestion de **FO Justice**, l'officier du QSL a élaboré un devis pour l'installation de dix serrures magnétiques, estimant les coûts des travaux à 62 500 euros. Malgré la demande adressée à la Direction Interrégionale, aucune réponse n'a encore été reçue. Une relance récente a été effectuée, et nous demeurons dans l'attente de leur retour.

Question 3 :

FO Justice propose que des clés permettant d'ouvrir les cellules soient disponibles au niveau des divers Postes d'Informations et de Contrôles (PIC), correspondant à la clé du bâtiment concerné. Ceci afin de permettre au Brigadier-chef en poste en brigade située sur une autre Maison d'Arrêt d'intervenir en cas d'incident ou d'absence du deuxième Brigadier-chef en brigade, en ainsi pouvoir ouvrir les grilles palières donnant accès aux coursives.

La direction exprime des préoccupations quant à d'éventuels problèmes de sécurité. Néanmoins, cette proposition sera discutée lors d'une réunion avec les gradés.

Question 4 :

FO Justice demande que les Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (CPIP) participent avec les agents aux journées de cohésion afin de favoriser les échanges et permettre à chacun de mieux se connaître en dehors du cadre professionnel.

En raison de la séparation des budgets et du faible taux d'inscription aux formations, la direction s'interroge sur la communication au sein des CPIP. Elle envisage donc d'envoyer un rappel à ce sujet. De plus, cette année, étant donné que les journées de cohésion sont collectives, la direction considère cette initiative comme une idée intéressante à explorer davantage.

Question 5 :

FO Justice exprime la nécessité d'installer une salle de visioconférence supplémentaire dans la zone du parloir avocat. Conformément aux recommandations du relevé de conclusion, l'augmentation des visioconférences est vivement encouragée, offrant ainsi aux agents la possibilité de limiter les extractions judiciaires.

Malheureusement, malgré une demande pour récupérer le matériel existant endommagé, celui-ci s'est avéré irrécupérable. La direction reconnaît l'importance de cette initiative et a d'ores et déjà sollicité l'acquisition de nouveaux équipements afin de pouvoir équiper une troisième salle de visioconférence. La demande est en cours de traitement.

Question 6 :

FO Justice sollicite, dans la mesure du possible, l'installation de distributeurs de boissons, de café et de confiseries au sein de la SAS, afin d'offrir aux agents les mêmes avantages que ceux du grand quartier.

Le prestataire étudie actuellement la rentabilité d'une machine similaire à celles utilisées sur le grand quartier. Une solution plus compacte ou combinée pourrait s'avérer plus avantageuse. Toutefois, l'étude est encore en cours.



Question 7 :

De nombreux agents de la SAS nous ont remonté que le système actuel de roulement du nettoyage effectué par les détenus auxiliaires pose problème. Les détenus auxiliaires n'ayant accès qu'à leurs étages se retrouvent bloqués pour effectuer le nettoyage des autres coursives. Ne serait-il pas plus adapté de désigner des détenus auxiliaires dont la mission se limiterait à leur étage ?

Une étude sera mise en place en septembre car ce mode de fonctionnement pour le nettoyage n'est pas satisfaisant. La direction envisage de revoir le système de régime différencié.

Question 8 :

FO Justice demande que la première ronde du service de nuit SAS se fasse en binôme, avec deux agents côté hébergement et deux agents côté bâtiment B, au lieu de la configuration actuelle qui compte un agent du côté hébergement et trois agents du côté bâtiment B.

La direction encourage **FO Justice** à contacter la direction de SAS pour discuter de cette proposition.

Question 9 :

FO Justice demande une vérification des climatiseurs en raison de dysfonctionnements constatés et des retours de plusieurs agents signalant que les appareils émettent des poussières.

Réponse à la question diverse obtenue avant le CSA. **FO Justice** a pris contact directement avec le service compétent. Toute anomalie devra être signalée directement à ce service pour une prise en charge rapide et efficace.

Question 10 :

FO Justice demande la création d'une liste spécifique regroupant les détenus identifiés comme étant soumis à une mesure d'ordre et de sécurité (MOS).

La direction exprime des réserves quant à l'utilité réelle de cette liste, arguant que l'appellation MOS englobe une grande variété de profils de détenus. Néanmoins, elle admet qu'une erreur a déjà été commise et s'engage à renforcer la vigilance dans la gestion de la liste des individus considérés comme dangereux.

Question 11 :

FO Justice demande l'installation d'un tableau d'affichage syndical sur la SAS.

Actuellement, des tableaux en bois sont en place, mais certains d'entre eux seront remplacés par des tableaux vitrés pour faciliter l'accès aux informations pour les membres des OS.

Question 12 :

FO Justice demande l'installation de moustiquaires sur les fenêtres de toutes les chambres mises à disposition des agents des services de nuit.

La direction refuse en raison du coût estimé. Le devis s'élève à 5 200 € hors taxes. Avec l'inclusion des chambres SAS et de celle située au-dessus du mess, le prix total atteindrait 8 040 €.

Question 13 :

FO Justice demande que la liste du stade soit imprimée sur une feuille distincte de celle des mouvements journaliers, tout comme c'est actuellement le cas pour les ateliers.

Suite à la demande **FO Justice**, l'officier responsable des listes du stade a été contacté. Désormais, il est prévu que les listes du stade soient imprimées séparément de la feuille des mouvements journaliers, afin de les distinguer des autres mouvements programmés à la même heure.

Question 14 :

FO Justice soulève la question de la situation des brigadiers-chefs en service posté. Dans le cadre du projet de modification du service des personnels de surveillance, serait-il envisageable, avec leur accord, d'étudier la possibilité d'un changement de service pour les gradés en service posté ?

La direction demandée à **FO Justice** d'entrer en contact directement avec les gradés de roulement et, en cas d'accord majoritaire, de travailler avec les gradés postés pour proposer un projet concret.

